



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 26 octobre 2015, à 19 h, les demandes de dérogations mineures suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
15-04	46 ^e Avenue	22-H	1 953 721	• Subdivision du lot 1 953 721 pour créer deux lots, dont le lot 5 768 139 qui aura une superficie de 446 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 450 mètres carrés.
15-05	46 ^e Avenue	22-H	1 953 721	• Subdivision du lot 1 953 721 pour créer deux lots, dont le lot 5 768 138 qui aura une superficie de 445,9 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 450 mètres carrés.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 5 octobre 2015.

Charles-Hervé AKA, LL.M
Greffier